



2019 DDCT 132 Subventions (50.000 euros) à 2 associations pour l'accompagnement vers l'emploi de 50 femmes de 45 ans et plus dans les quartiers populaires parisiens des 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet le soutien à deux actions ciblées en direction de 50 femmes de plus de 45 ans, habitantes des quartiers populaires parisiens dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements, pour les accompagner vers des sorties positives en emploi, formation ou création d'activités.

Près de 365000 parisien-ne-s résident dans les quartiers populaires, soit 16% de la population. Les indicateurs (chômage, bas revenus, concentration de bénéficiaires des minimas sociaux, familles monoparentales) traduisent de réelles inégalités socio-économiques et territoriales et d'accès à l'emploi stable, face auxquelles la Ville de Paris est déterminée à agir.

C'est pourquoi le soutien aux initiatives favorisant l'accès à l'emploi et la création d'activités dans les quartiers populaires figurent parmi les grands enjeux du Contrat de Ville 2015-2020. Ainsi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants, une trentaine d'associations sont financées annuellement par la Ville.

Dans le cadre des travaux conduits par l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) pour l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, de réelles avancées ont été mises en lumière grâce à la mobilisation de tous les acteurs. Pour autant, il est apparu que la problématique du chômage des personnes de plus de 45 ans demeurerait particulièrement prégnante dans les quartiers populaires et que les femmes de plus de 45 ans y cumulaient souvent des difficultés nécessitant de déployer à leur attention une action volontariste d'accompagnement vers l'emploi et de sécurisation de parcours, complémentaire à celles du service public de l'emploi et des acteurs associatifs spécialisés. A l'échelle parisienne, dans le cadre du PPIE, la problématique du chômage des personnes de plus de 45 ans est identifiée comme une priorité.

Outre les freins à l'emploi déjà identifiés et sur lesquels la municipalité agit par la mise en place de dispositifs spécifiques ou le financement de projets associatifs (linguistiques, gardes d'enfants, mobilité, logement, santé ...), les principales difficultés et besoins rencontrés par les femmes de plus de 45 ans dans les quartiers populaires sont de divers ordres : accès à la qualification pour mieux diversifier les choix professionnels, accompagnement des reconversions, validation des compétences et expériences acquises dans les pays d'origine pour éviter la déqualification, articulation vie personnelle vie professionnelle, soutien à la parentalité et au rôle d'aidant familial, temps partiels subis, carrières incomplètes pour les droits à la retraite, santé-pénibilité de certains métiers, discriminations ...

La Maire de Paris a souhaité, en début d'année 2019 mettre en œuvre un plan d'action pour amplifier l'engagement pris en 2014 dans les quartiers populaires : donner la priorité aux 365 000 habitantes et habitants des quartiers populaires et lutter contre les inégalités territoriales.

C'est dans le cadre de ce Plan Quartiers Populaires que deux actions spécifiques à l'accompagnement des femmes de plus de 45 ans vers un retour à l'emploi ou visant à la création d'activités sont proposées. Elles seront suivies et accompagnées par la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), afin de garantir la mobilisation des acteurs et des ressources des territoires concernés ainsi que leur bonne articulation avec les projets et dispositifs existants.

1. L'association Force Femmes (18^{ème})

L'association Force Femmes a pour objectif d'accompagner et de soutenir les femmes de plus de 45 ans sans emploi dans leurs démarches de retour vers l'emploi et de création d'entreprises. Le triple prisme âge, genre et statut professionnel fait de Force Femmes une structure unique pour ce public spécifique.

L'association a donc été sélectionnée pour son expertise et accompagnera 25 femmes des quartiers populaires du 18^{ème} arrondissement. Elles seront orientées par des prescripteurs associatifs ou institutionnels, préalablement identifiés. L'accompagnement sera individuel mais aussi collectif pour permettre à chacune de construire, avec l'aide et le conseil des référents et bénévoles compétents, un projet professionnel viable et cohérent. Les référents rencontreront à une fréquence mensuelle les femmes afin de poser des échéances et faire avancer chacune dans leur projet de retour vers l'emploi ou entrepreneurial. Des outils digitaux, des réunions d'information, ou des *jobs dating* seront mis à la disposition des femmes pour faciliter leur parcours. Un outil de suivi permettra également d'accompagner l'évolution du projet professionnel et des enquêtes qualitatives et quantitatives seront proposées à l'issue de l'accompagnement.

2. L'association Florimont (14^{ème})

L'association Florimont accueille, depuis 2007, au sein de l'espace « Le Château Ouvrier », les activités d'associations du 14^{ème} arrondissement et développe différents projets solidaires et citoyens. À partir de 2010, l'association Florimont a mis en place, dans le cadre de la Politique de la Ville, un projet «Agir pour l'emploi dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements», visant à développer l'emploi en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale.

Du fait de son expérience sur la thématique de l'emploi, l'association a été sélectionnée pour accompagner un groupe de 25 femmes habitant les quartiers populaires du 14^{ème} arrondissement en lien avec ses partenaires.

Le projet interviendra aux trois niveaux du processus d'emploi :

- Le repérage des femmes plus de 45 ans connues ou accompagnées par les partenaires de Florimont.
- L'orientation des femmes avec un accompagnement individuel pour évaluer les domaines de compétences et travailler sur le projet professionnel.
- La proposition d'offres d'emplois selon le projet professionnel de chaque femme accompagnée.

Pour les femmes ayant un projet de création d'activité, l'association Florimont proposera sa compétence propre ou fera appel à ses partenaires du Kiosque de la Création d'activité.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions expérimentales en faveur de l'emploi des femmes de plus de 45 ans, je vous propose que la Ville de Paris accorde aux associations **Force Femmes et Florimont une subvention de 25 000 euros chacune** et vous demande de m'autoriser à signer la convention jointe à la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris